



OFFRE D'ÉQUIPEMENT PRISE EN CHARGE DE PUBLICS SPÉCIFIQUES

OBJECTIF 1

ORGANISER UNE OFFRE
« ALZHEIMER » RÉPARTIE DE
MANIÈRE UNIFORME SUR LE
TERRITOIRE

OBJECTIF 2

ORGANISER UNE PRISE EN
CHARGE ADAPTÉE A UN
PUBLIC PRÉCAIRE



OBJECTIF 1

ORGANISER UNE OFFRE « ALZHEIMER » RÉPARTIE DE MANIÈRE UNIFORME SUR LE TERRITOIRE

▶ ACTION 1 :

Structurer l'offre « Alzheimer »

- ▶ constituer une offre spécialisée dans chaque établissement: unité de 10 à 15 places par EHPAD existant et dans chaque EHPAD nouveau
- ▶ créer 4 structures spécialisées (300 lits)
- ▶ créer 6 accueils de jour spécialisés (100 places)

INSTITUTIONS PORTEUSES DU PROJET :

- Conseil Général - Direction de la Solidarité - Sous-Direction Personnes Agées et Handicapées
- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
- Agence Régionale d'Hospitalisation

MOYENS HUMAINS EXISTANTS :

- Service Prévention de la Dépendance et Qualité de Vie en Etablissement : 2 chargées de mission à mi-temps
- Tarificateurs du Service Tarification des Etablissements Sociaux

MOYENS HUMAINS NOUVEAUX :

- Création d'un ETP supplémentaire afin de disposer de 2 chargés de mission « qualité » pour l'ensemble des établissements du Haut-Rhin; coût: 41 400 €

MOYENS FINANCIERS NOUVEAUX :

- Pour les créations d'unités Alzheimer en EHPAD, l'embauche de personnel supplémentaire sera fonction de l'évolution du GMP et/ou d'une intervention complémentaire du Conseil Général selon des modalités restant à définir.
- Concernant l'enveloppe Etat, elle sera fonction des moyens accordés dans le cadre des lois de financement de la Sécurité Sociale.
- La création de 4 structures spécialisées nécessitera l'embauche de 66 ASH (1,98 M€), 84 ASH/AMP (2,94 M€), 27 Infirmières (1,15 M€) soit un total de 177 ETP pour un coût global de 6 M€ toutes sections tarifaires confondues.
- La création de 6 Accueils de Jour spécialisés nécessitera l'embauche de 12 ASH (0,36 M€), 12 AS (0,42 M€), 5 Infirmières (0,21 M€), soit un total de 29 ETP pour un coût global de 1 M€ toutes sections tarifaires confondues.
- Le coût global de l'aide à l'investissement pour l'ensemble de ces opérations est de 9,98 M€.

INDICATEURS DE SUIVI :

- Nombre de places, lits autorisés
- Nombre de places, lits créés ou transformés
- Implantation géographique et aires d'attraction des établissements

CALENDRIER : 2006-2011



▶ ACTION 2 :

Réaliser un cahier des charges spécifique définissant les normes architecturales et la prise en charge adaptée.

INSTITUTIONS PORTEUSES DU PROJET :

- Conseil Général - Direction de la Solidarité - Sous-Direction Personnes Agées et Handicapées
- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

INDICATEURS DE SUIVI :

- Constitution d'un groupe de travail départemental
- Réalisation et diffusion d'un cahier des charges

CALENDRIER : 2006



OBJECTIF 1

ORGANISER UNE OFFRE « ALZHEIMER » RÉPARTIE DE MANIÈRE UNIFORME SUR LE TERRITOIRE

▶ ACTION 3

Informé, sensibiliser les professionnels et le public:

- ▶ sensibiliser les intervenants à domicile et les personnels des établissements à cette pathologie
- ▶ développer l'information et la formation des aidants familiaux
- ▶ affirmer le principe d'une consultation mémoire par bassin de vie (cf. SROS)

INSTITUTIONS PORTEUSES DU PROJET :

- Conseil Général - Direction de la Solidarité - Sous-Direction Personnes Agées et Handicapées
- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

MOYENS HUMAINS EXISTANTS :

- Pôles Gérontologiques
- Service Prévention de la Dépendance et Qualité de Vie en Etablissement : 2 chargées de mission à mi-temps

MOYENS HUMAINS NOUVEAUX :

- 1 coordonnateur gérontologique départemental et 4 coordonnateurs locaux (cf. fiche réseaux)
- Création d'un ETP supplémentaire afin de disposer de 2 chargés de mission « qualité » pour l'ensemble des établissements du Haut-Rhin; coût: 41 400 €

MOYENS FINANCIERS NOUVEAUX :

- À intégrer au plan de formation des établissements

INDICATEURS DE SUIVI :

- Nombre d'interventions et/ou formations réalisées
- Nature de ces interventions et/ou formations

CALENDRIER : 2006-2011



OBJECTIF 2

ORGANISER UNE PRISE EN CHARGE ADAPTÉE A UN PUBLIC PRÉCAIRE

▶ ACTION 1

Démultiplier l'information en direction de ce public sur les possibilités d'aide et articuler professionnels du logement très social/professionnels de la gérontologie ; sensibiliser les professionnels.

INSTITUTIONS PORTEUSES DU PROJET :

- Conseil Général - Direction de la Solidarité - Sous-Direction Personnes Agées et Handicapées

MOYENS HUMAINS EXISTANTS :

- Pôles Gérontologiques

MOYENS HUMAINS NOUVEAUX :

- 1 coordonnateur gérontologique départemental
- 4 coordonnateurs locaux (cf. fiche Réseaux)

INDICATEURS DE SUIVI :

- Nombre d'actions d'information réalisées auprès de ce public
- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées auprès des professionnels

CALENDRIER : 2006-2011

OBJECTIF 2

ORGANISER UNE PRISE EN CHARGE ADAPTÉE A UN PUBLIC PRÉCAIRE

▶ ACTION 2

Intégrer aux projets d'établissement (EHPAD, maisons de retraite) une réflexion relative à l'accueil circonstancié des publics concernés et sensibiliser les personnels à cette problématique.

INSTITUTIONS PORTEUSES DU PROJET :

- Conseil Général - Direction de la Solidarité - Sous-Direction Personnes Agées et Handicapées

MOYENS HUMAINS EXISTANTS :

- Service Prévention de la Dépendance et Qualité de Vie en Etablissement : 2 chargées de mission à mi-temps

MOYENS HUMAINS NOUVEAUX :

- Création d'un ETP supplémentaire afin de disposer de 2 chargés de mission « qualité » pour l'ensemble des établissements du Haut-Rhin ; coût: 41 400 €

MOYENS FINANCIERS NOUVEAUX :

- À intégrer au plan de formation des établissements

INDICATEUR DE SUIVI :

- Nombre de conventions signées précisant le volet: « accueil d'un public précarisé »

CALENDRIER : 2006



▶ ACTION 3

Réfléchir à l'expérimentation d'une « maison d'accueil adapté » (ex. d'une capacité de 20 lits avec du personnel formé à la gérontologie et des services d'aide à la personne).

INSTITUTION PORTEUSE DU PROJET :

- Conseil Général - Direction de la Solidarité - Sous-Direction Personnes Agées et Handicapées

INDICATEURS DE SUIVI :

- Mise en place d'un groupe de travail partenarial
- Conclusions du groupe de travail quant à la faisabilité du projet

CALENDRIER : 2006





SYNTHÈSE QUANTITATIVE DE L'OFFRE D'ÉQUIPEMENT

	NOMBRE DE PLACES CRÉÉES*	NOMBRE DE PLACES** TRANSFORMÉES	NOMBRE DE CRÉATION DE POSTES	COÛT FONCTIONNEMENT		COÛT INVESTISSEMENT
ACCUEIL DE JOUR ET HÉBERGEMENT TEMPORAIRE SOCIAL ET/OU ALZHEIMER	200	200	24 ASH	0,72 M€	1,53 M€	
			17 AS	0,60 M€		
			5 infirmières	0,21 M€		
UNITÉS ALZHEIMER EN EHPAD	/	15 places par EHPAD = 800	L'embauche de personnel supplémentaire sera fonction de l'évolution du GMP et/ou d'une intervention complémentaire du Conseil Général selon des modalités restant à définir			9,98 M€
4 EHPAD SPÉCIALISÉS ALZHEIMER	300	/	66 ASH	1,98 M€	6,07 M€	
			84 AS/AMP	2,94 M€		
			27 infirmières	1,15 M€		
EHPAD GÉNÉRALISTE	200	/	44 ASH	1,32 M€	2,66 M€	5,6 M€
			24 AS	0,84 M€		
			12 infirmières	0,50 M€		
PETITES UNITÉS DE VIE, TYPE MARPA EN ZONES RURALES ET APPARTEMENTS PROTÉGÉS EN ZONES URBAINES	300	/	66 ASH	1,98 M€	1,98 M€	Participation maximale 8,4 M€
TOTAL	1000	1000	200 ASH	6 M€	12,3 M€	24 M€
			125 AS/AMP	4,4 M€		
			44 infirmières	1,9 M€		

* dans les bassins de vie déficitaires par rapport à la moyenne départementale actuelle

** dans les bassins de vie excédentaires par rapport à la moyenne départementale actuelle

Remarque :

La répartition de l'accueil de jour et de l'hébergement temporaire, reliée à la définition des projets locaux dans chaque bassin de vie, se référera à l'objectif de constituer une offre d'accueil de jour et d'hébergement temporaire intégrée à chaque structure et projet nouveau. Il pourra s'agir d'offres ponctuelles de 3 à 5 lits selon la configuration de l'existant, mais le développement d'unités individualisées de 12 lits, par référence au décret du 14 mars 2004, sera privilégié.